

# RMT AFORCE - 20 mars 2024

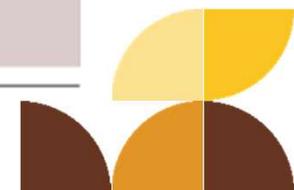
La DFCI  
une politique multipartenariale



## Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

### En résumé : une politique interministérielle...

Ministères	Thématique centrale	Les codes	Principaux outils
MASA	Prévention pour la protection des forêts et espaces naturels (DGPE)	Code forestier Code pénal	AP « emploi du feu » PPFCI OLD
MTECT	Prévention par la réglementation de l'urbanisation pour protéger les biens et les personnes Information préventive (DGPR)	Code de l'environnement	PPRIF PAC DICRIM
	Prescriptions constructives (DHUP)	Code de l'urbanisme	PLU, SCoT
	Protection de la biodiversité (DEB)	Code de l'environnement	Parcs, aires protégées...
MIOM	Gestion de l'alerte et organisation de la lutte (DGSCGC)	Code de la sécurité intérieure	ORSEC, PCS



## Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

### **Le MASA**

- Application des dispositions du titre III du livre premier du Code forestier :
- Financement de la « MIG DFCI » ONF : mission d'intérêt général DFCI
  - Travaux d'entretien (FD, FC, mais aussi APFM)
  - Surveillance estivale
  - OLD
- Instruction des aides
- Etudes sur la connaissance du risque (carto, bases de données, ...)
- Servitudes DFCI
- Pilotage PDPFCI



# Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

Le MTECT  
(DGPR)

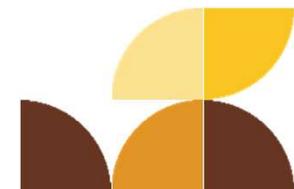
\* **Connaissance de l'aléa** : amélioration de la connaissance concernant l'interaction habitat-forêt (interface) en vue de réduire la propagation du feu de la forêt aux habitations et éviter que les feux d'origine humaine qui sont majoritairement dus à des imprudences ne se propagent aux espaces végétalisés forêt, landes, garrigues, maquis, champs...

\* **Information préventive** :

- **Campagne de communication** pour réduire les départs de feu en incitant la population à adopter les bons comportements pour prévenir le risque ou en limiter les conséquences ;
- **Connaissance des risques: DDRM**

\* **Prise en compte du risque de feu de forêt**

- **Porter à connaissance lors de l'élaboration des ScoT et PLU**
- **Prévention du risque par la réglementation** : plan de prévention du risque incendie de forêt.
- **Financement de la réduction de la vulnérabilité en zones urbanisées** par le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit fonds Barnier : budgétisé à compter de 2021 ou le Fonds Vert.



## Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

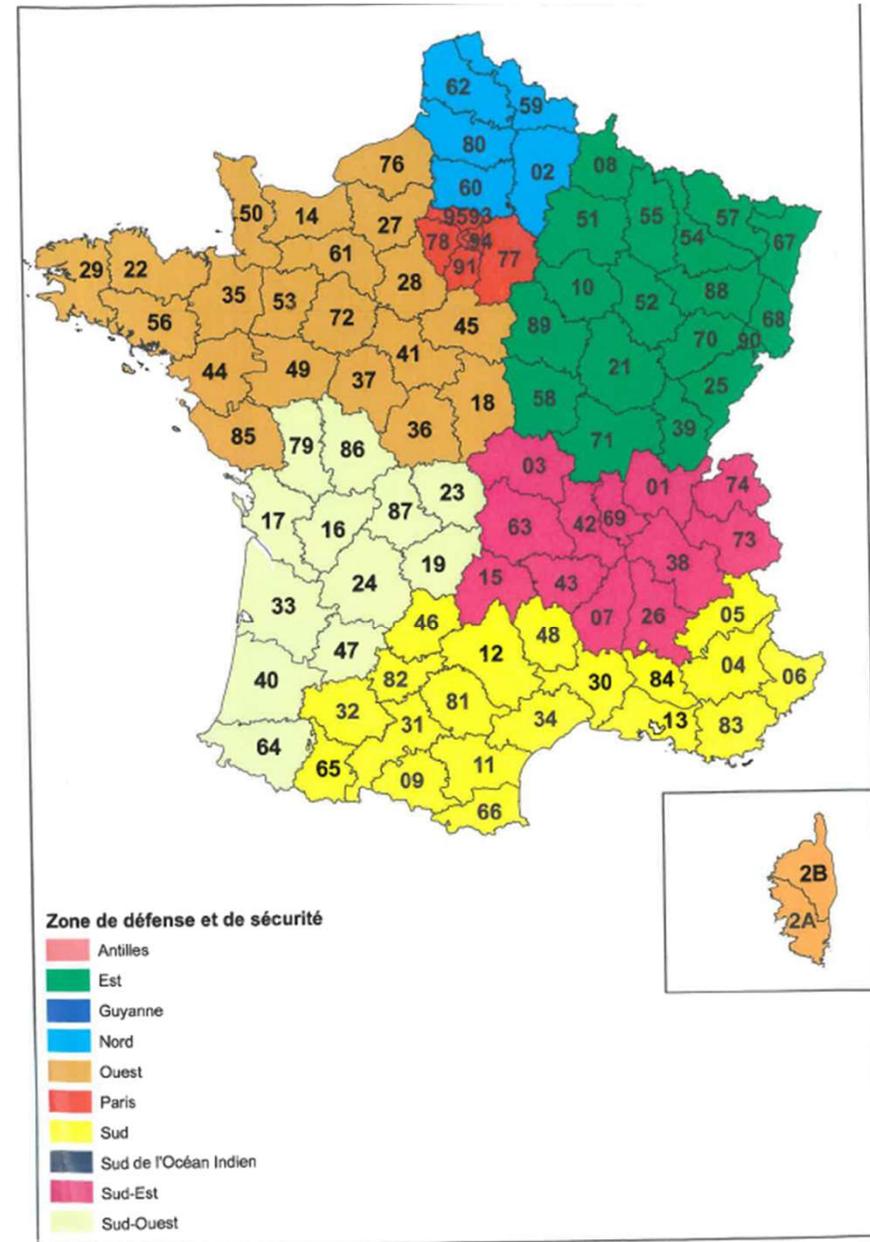
- Le MIOM**
- **Plan ORSEC**
  - **Compétences sur la lutte**
  - **Attaque massive sur feu naissant**
  - **Guet aérien armé**
  - **Moyens feux de forêt dédiés**
  - **Formation des SDIS**
  - **Sécurité Civile**



# Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

Au niveau zonal : les  
zones de défense  
(sécurité civile / plan  
ORSEC, ...)

+ DPFM pour zone de  
défense Sud



# Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

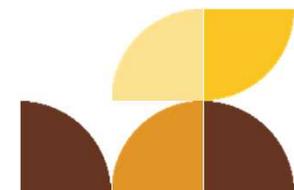
**Au niveau régional (conseils régionaux) :  
Subventions, études**



## Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

### Au niveau départemental :

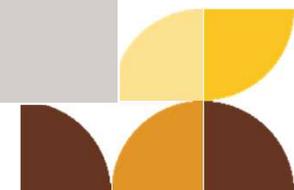
Les préfetures	Les conseils départementaux
Déclinaisons des politiques nationales Réglementation locale : Arrêtés Elaboration des PPRIF Porté à connaissance Pilotage des PDPFCI Coordination des plans de contrôles	Financement des SDIS Subventions Maitrise d'ouvrage de travaux : Forestiers sapeurs



## Une politique multipartenariale qui est impliqué et sur quelles actions?

### Au niveau local :

<b>Les collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats mixtes,...) ASA, propriétaires privés et coopératives ONF en forêt domaniale</b>	<b>Les maires</b>
Maîtrise d'ouvrage de travaux	Maîtrise d'ouvrage de travaux Application de la réglementation Mesures de police générale



## **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)**

**Cette politique nationale fait l'objet de deux principales déclinaisons régionales + une construction en cours (territoires émergents)**

### **La zone méditerranéenne**

La forêt méditerranéenne étant peu productive, l'État intervient financièrement sur la DFCI de façon importante avec une forte implication localement des collectivités territoriales (certains conseils départementaux ont mis en place des équipes de forestiers sapeurs pour mener des actions de prévention et d'intervention sur feux naissants).

La politique de prévention des incendies de forêt menée par l'État et les collectivités territoriales permet d'assurer la surveillance et l'équipement des massifs forestiers.

Sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité sud, la délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) assure notamment un rôle de coordination des actions de prévention sur 15 départements de la zone de défense sud (PACA, ex Languedoc Roussillon, Corse, Drome/Ardèche).

### **Le massif des Landes de Gascogne**

La rentabilité économique de la forêt landaise permet de faire supporter une partie du coût de la protection aux propriétaires privés. Ainsi, des associations syndicales autorisées (ASA) de DFCI sont financées par une taxe à l'hectare (environ 2,5 €/ha/an), gérées et animées par les propriétaires forestiers eux-mêmes.

Au total, 218 ASA, regroupant 55 000 propriétaires forestiers, quadrillent les 1,25 million d'hectares du massif forestier landais, regroupés au sein de l'ARDFCI.

La DRAAF Aquitaine assure le rôle de coordination.

